

Maître Marie-Pierre LIEURADE

**Huissiers de Justice Associé à la
SELARL LIEURADE**

Etude CA VERSAILLES
18 rue Parmentier
95200 SARCELLES

Tél. : 01.34.69.00.42

Fax : 01.34.69.17.31

Email : pecastaing.lieurade@huissier-justice.fr

Etude CA PARIS
19, Avenue Marcel Dassault
93370 Montfermeil



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION SUR SAISIE IMMOBILIERE

Constat du 18 Novembre 2020

Page 1 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT
ET LE DIX-HUIT NOVEMBRE

A LA REQUETE DU :

Syndicat des copropriétaires de la Résidence . « ETOILE DU CHENE POINTU » à Clichy Sous Bois 93, 1-7 et 2-4 Allée Victor Hugo, 2-10 Allée Joachim du Bellay, 1-3 Allée Pierre de Ronsard, 1-5 Allée Descartes, 1-3 Allée Honoré de Balzac, 5-7 Allée Jean Jaurès et Allée François Rabelais, pris en la personne de son administrateur judiciaire la SELARL AJA Associés, au capital de 2.539.458 €, immatriculée au RCS Versailles 423 719 178 – dont le siège est 10, Allée Piere de Coubertin à Versailles, agissant par l'intermédiaire de Maître Franck MICHEL, Administrateur judiciaire

Et pour lequel domicile est élu à Pavillons sous Bois – 93320 – 14, Allée Michelet, au Cabinet de Maître Thierry BAQUET, membre de la SCPA DOMINIQUE DROUX & BAQUET, Avocats au Barreau de la Seine Saint Denis, lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le Tribunal de Grande Instance et ses suites,

AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date du 3 Juin 2020 par acte de Maître Fabrice JAGER, Huissier de Justice associé à Aubervilliers - 93.

LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description d'un appartement sis 2, Allée François Rabelais – à Clichy Sous-Bois - 93 (Seine Saint Denis), **Lot numéro 665**, dont est propriétaire la * dont le siège social est à BOBIGNY-93, et ce, ainsi qu'il est plus amplement décrit audit commandement.

**Je, Marie-Pierre LIEURADE Huissier de justice, sis 19, Avenue Marcel Dassault
93370 MONTFERMEIL, soussignée,**

Déférant à cette réquisition, je me suis transportée 2, Allée François Rabelais – à Clichy Sous-Bois - 93, au 5^{ème} étage, 4^{ème} porte.

Où étant ce jour sur place, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Constat du 18 Novembre 2020

Page 2 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



CONSTATATIONS

Les façades de l'immeuble sont en mauvais état.

L'ensemble des menuiseries extérieures des portes et fenêtres sont également en mauvais état.

Les parties communes sont en mauvais état d'entretien.

Le système de chauffage est collectif.

Les parties communes :



2.



3.

Une femme m'ouvre la porte, et me reçoit. Après lui avoir décliné mes nom et identité ainsi que l'objet de ma mission, elle m'indique ne voir aucune objection à son bon déroulement.

Elle me déclare se nommer Orelia Ocante AGEBANE, habiter sur place avec son mari Monsieur Fernando GOMES et leurs trois enfants mineurs.

L'entrée :

La porte d'entrée à l'état d'usage, munie d'un judas, ouvre sur un dégagement :

Le lino recouvrant le sol est en très mauvais état.

La peinture des murs et plafond est en mauvais état.

L'équipement comprend un point lumineux, un système de disjoncteurs, visiblement en bon état et un placard également en mauvais état.

Constat du 18 Novembre 2020

Page 3 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire

Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





4.



5.



6.

La chambre 1 :

Le revêtement recouvrant le sol est en très mauvais état.

La toile de verre recouvrant les murs est en très mauvais état.

La peinture recouvrant le plafond est en mauvais état.

L'équipement comprend :

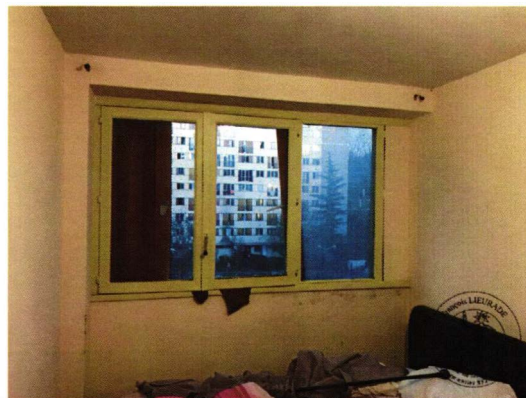
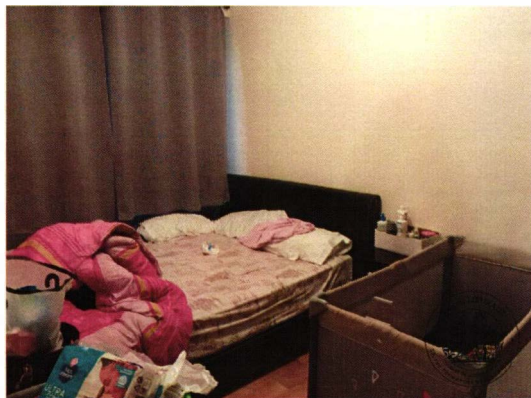
- Une fenêtre simple vitrage à deux vantaux mobiles et un troisième fixe, le tout en mauvais état.

Constat du 18 Novembre 2020

Page 4 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





8.

La chambre 2 :

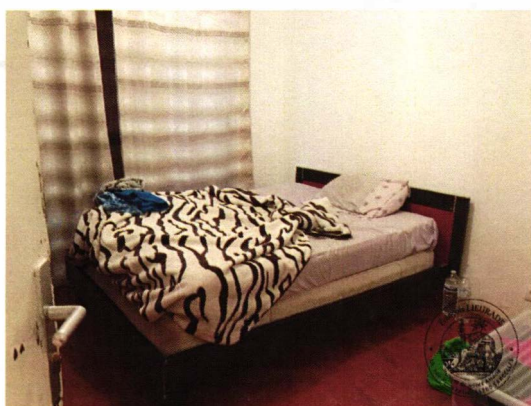
Le revêtement recouvrant le sol est en très mauvais état.

La peinture recouvrant la toile des murs est en mauvais état.

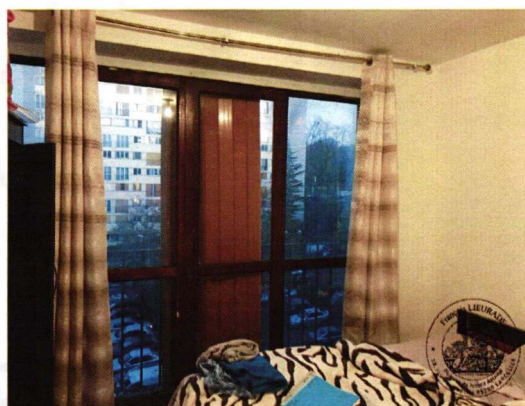
La peinture recouvrant le plafond est en mauvais état.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre simple vitrage à deux vantaux mobiles et un troisième fixe, le tout en mauvais état.



9.



10.

Constat du 18 Novembre 2020

Page 5 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



La cuisine :

Le carrelage recouvrant le sol est en mauvais état.

Le carrelage recouvrant le mur est à l'état d'entretien.

La peinture des murs et du plafond est en mauvais état.

L'équipement comprend :

- Un évier en inox à deux bacs à l'état d'entretien avec son robinet mitigeur.
- Une fenêtre double vitrage en pvc, à deux vantaux, en bon état.



11.



13.

La salle de bain :

Le carrelage recouvrant le sol est à l'état d'entretien.

Le carrelage recouvrant les murs est à l'état d'usage.

La peinture recouvrant les murs et le plafond est en mauvais état, marqué de différents trous.

L'équipement comprend :

- Une baignoire et son robinet mitigeur muni de son flexible, le tout à l'état d'entretien.
- Un lavabo et son robinet simple.

Constat du 18 Novembre 2020

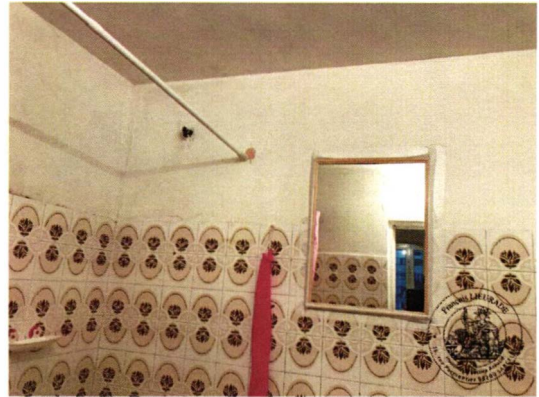
Page 6 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





14.



15.

Les toilettes :

Le carrelage recouvrant le sol est à l'état d'usure.
La peinture des murs et du plafond est en mauvais état.

L'équipement comprend :

- Un bloc WC muni de son abattant, à l'état d'entretien.



16.

La chambre 3 :

Le lino recouvrant le sol est à l'état d'usure.
La peinture recouvrant la toile de verre des murs est en mauvais état.
La peinture du plafond est en mauvais état.

L'équipement comprend :

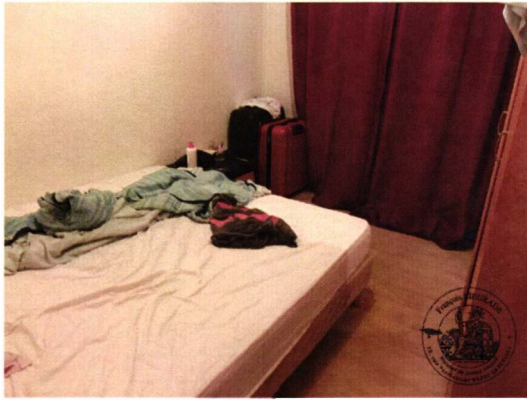
- Une porte fenêtre, simple vitrage, à deux vantaux, en mauvais état.

Constat du 18 Novembre 2020

Page 7 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





17.



18.

Le salon :

Le lino recouvrant le sol est à l'état d'entretien.

La peinture recouvrant la toile de verre des murs est en mauvais état.

La peinture recouvrant le plafond est en mauvais état.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre, simple vitrage, à quatre vantaux, dont deux amovibles, en mauvais état.



19.



20.

**EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE
CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.**



Constat du 18 Novembre 2020

Page 8 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

